



Fontainebleau le 21 mars 2012.

Conseil d'administration de l'Établissement public du château de Fontainebleau.

*Compte-rendu de la séance du 22 décembre 2011
par vos représentants du personnel.*

Que d'avatars subis par ce dernier Conseil d'Administration 2011 avant de pouvoir enfin se réunir ! Programmé initialement le 22 novembre, des difficultés à boucler le budget prévisionnel 2012 amenait dans un premier temps la Direction de l'EP à repousser la séance au jeudi 14 décembre. Et là patatras ! une bande de joyeux drilles ne trouve pas de meilleure idée que de s'inviter bruyamment et dans un beau chahut à la table des délibérations, façon happening improvisé.

Répondant à l'appel à la mobilisation lancé par la CGT-Culture, les personnels de l'établissement entendaient, ce jour-là, manifester leur ras-le-bol face à la pénurie de personnels qui affecte l'ensemble des services, et dénoncer les orientations prises par la Direction en la matière, à savoir l'externalisation des missions, au premier rang desquelles les missions d'accueil et de surveillance, objet ce jour d'un nouveau marché d'appel d'offre.

Résultat des courses : un château totalement fermé à la visite et des services complètement paralysés. De fait les 42 agents grévistes, bientôt rejoints, en signe de solidarité, par une cinquantaine d'agents du ministère provenant des différents établissements culturels d'Ile de France, empêchaient la tenue du conseil d'administration, et sommaient le Président de l'établissement ainsi que les représentants du ministère, d'apporter des réponses concrètes pour faire cesser la perte des missions ainsi que la dégradation des conditions de travail des personnels, poussés au découragement.

Dans un climat de grande tension et face au vide des propositions, les personnels exigeaient sine die la tenue d'une réunion de crise au ministère, laquelle fut fixée au mardi 20 décembre (voir point n°3).

Dans ces conditions nul ne s'étonnera qu'en ce jeudi 22 décembre Jean-François Hébert ait ouvert le conseil d'administration en relatant les événements des jours précédents, tout en soulignant que les conditions d'accueil particulières de ce CA résultaient des perturbations vécues une semaine plus tôt.

Un mot d'explication : deux jours encore avant ce CA le lieu de la séance de ce jour avait été soigneusement gardé secret par la Direction de l'EP, échaudée par l'épisode du 14 décembre, laquelle était décidée à ne surtout pas revivre pareilles affres. Ces différents contretemps expliquent que la participation des membres du CA était réduite, de nombreux administrateurs étant absents en ce 22 décembre, trêve des confiseurs oblige. Malgré tout, le quorum était atteint avec la présence de dix administrateurs ayant voix délibérative (pour rappel quatorze administrateurs siègent au CA de Fontainebleau).

Avant d'aborder un ordre du jour particulièrement copieux, avec pas moins de 16 points inscrits, deux sujets ont été plus particulièrement évoqués :

La fréquentation du château, dont la hausse s'établira autour de **15%**, laquelle fait suite à une première augmentation constatée en 2010 avec une hausse de près de 10%. Cela amène la fréquentation **au-delà des 430 000 visiteurs** accueillis au cours de l'année, alors que l'objectif était de 404 000 visiteurs. Le gain en deux ans est de 90 000 visiteurs. Ces bons résultats, qui traduisent une forte attractivité du sud Seine-et-Marne, sont attribués à la programmation mise en place par l'établissement et par une communication plus dynamique, avec entre autres des campagnes régulières d'affichage dans le métro.

Au château, la Saint-Hubert le 30 octobre a remporté un franc succès auprès des Bellifontains et cette manifestation sera reconduite chaque année. L'exposition sur *le Siam à Fontainebleau* a donné lieu à l'édition de 3 ouvrages et connaît un meilleur démarrage que celle sur Henri IV l'an passé à la même période. Lui succédera à la fin du mois de mars 2012, l'exposition « *Napoléon III et Eugénie reçoivent à Fontainebleau* » organisé en partenariat avec le musée des Arts décoratifs de Bordeaux où elle présentée depuis le 08 décembre.

La mission de l'Association de préfiguration de la Maison de l'Histoire de France, dont Jean-François Hébert assure la présidence depuis septembre 2010 prend fin le 31 décembre 2011, pour laisser place à la création de l'établissement public de la Maison de l'histoire de France. Ne pouvant présider deux conseils d'administration en même temps, J.F. Hébert a indiqué au ministre de la Culture son désir de privilégier son mandat à Fontainebleau, afin de s'y consacrer de manière plus sereine et poursuivre le développement du château. Du point de vue statutaire la prochaine étape du projet de la Maison de l'histoire de France sera la création d'un **Groupe d'Intérêt Public (GIP)** qui permettra d'y associer, parmi d'autres musées nationaux, le château de Fontainebleau.

1- Procès-verbal du conseil d'administration du 27 septembre 2011.

Approbation à l'unanimité.

2- Approbation de l'état des dépenses et des recettes de l'édition 2011 du Festival de l'histoire de l'art.

Le budget total de l'édition 2011, après plusieurs ajustements, avait été arrêté à **609 000 €**.

Au chapitre des **recettes** l'Établissement a bénéficié de nombreux soutiens financiers : le Ministère de la culture et de la communication (300 000 €), le Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur (50 000 €), l'Office du tourisme de la communauté de communes de Fontainebleau-Avon (80 000 €), le Conseil général de Seine-et-Marne (30 000 €), la Région Ile-de-France (30 000 €), ainsi que le Centre national du livre pour le salon du livre d'art (8000 €). S'ajoutent à cela des contributions dans le cadre de partenariats, avec la Société des cafés Illy (8000 €) et la Chambre de Commerce de Seine-et-Marne (3000 €) soumis à la T.V.A., ce qui a porté le total de ces sommes à 507 197 € au lieu des 509 000 € prévus par avenant. L'INHA partenaire de cette opération a reçu de son côté un don de particuliers éligible au régime de déductions de l'ISF à hauteur de 100 000 €.

Concernant les **dépenses**, on peut noter les postes suivants : 417 680€ pour la logistique (Société IDEACOM), 24 757 € pour les relations publiques et la presse (Agence Alambret), le festival du film (46 650 €) ainsi que 8550 € pour assurer la surveillance (heures mécénat). L'INHA a pris quant à lui en charge les dépenses (96 616 €) relatives à la préparation scientifique ainsi que les frais liés à l'invitation de divers artistes.

L'ensemble accuse un solde légèrement négatif de -218 € (soldes de + 3 383,52 € pour l'INHA et de - 3 606,57 € pour l'Établissement). Ces soldes seront reversés pour l'édition 2012. La directrice des musées de France a tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des équipes de l'établissement pour le bon déroulement de cette première manifestation.

Délibération n°2 adoptée à l'unanimité.

3- Approbation du marché de prestations de surveillance pour des espaces intérieurs et extérieurs de l'Établissement.

Qui dit nouveau marché, dit nouvelles prestations. L'administration justifie les modifications apportées au contrat, par la rigidité constatée dans le marché 2011. Afin d'apporter de la souplesse au marché, autrement dit de la flexibilité, la répartition entre la partie à bons de commande et la partie forfaitaire est profondément remaniée.

La partie forfaitaire ne concerne plus que la surveillance des jardins et l'encadrement au quotidien (les chefs d'équipe), quand la partie à bons de commande est étendue non seulement à la surveillance du musée Napoléon, aux expositions temporaires, aux trois principaux secteurs du circuit de visite des Grands Appartements, mais aussi, pour faire bonne mesure à toutes les zones du château susceptibles d'accueillir du public, lesquelles sont dorénavant « externalisables » même les plus improbables (ex. le théâtre bientôt en travaux). Dans tout ce grand chambardement seules les fonctions d'encadrement, les visites guidées, ainsi que la gestion des PC jour et nuit

échappent encore à la razzia.

Parmi les douze entreprises ayant déposé une offre, le choix s'est porté sur la **société « ASGC Sécurité Privée »** qui présentait le meilleur rapport qualité-prix avec un coût total de **409 410 € T.T.C.** (les coûts des autres offres s'échelonnaient entre 383 000 € et 517 000 € avec une offre atypique allant jusqu'à 817 000 €). Les références de ladite société font état d'un turn-over limité à 3,70 %, un absentéisme de 1 %, des délais de remplacement de 30 mn... En outre la société s'engage à fournir 3 chefs d'équipe. A signaler que la société Cejip, titulaire du marché en 2011 a fourni, selon l'administration, un dossier médiocre pour un coût de 423 000 €.

Que retenir de la réunion de crise au ministère le mardi 20 décembre 2011 ?

Trois mesures principales ont été retenues :

- Extension du protocole d'accord relatif au volet social de la restructuration du MuCEM (le musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée). De quoi s'agit-il exactement ? Ce musée (ex Musée des Arts et traditions populaires situé à Paris dans le bois de Boulogne) fait l'objet d'une mesure de délocalisation à Marseille dans le fort Saint Jean et dans un bâtiment actuellement en construction sur le Vieux Port, et dont l'ouverture est programmée pour le printemps 2013 avec le statut d'établissement public. Les agents « parisiens » qui ne souhaitent pas rejoindre Marseille doivent faire l'objet d'un plan de reclassement et se voir proposer des postes dans les autres établissements d'île de France.

Ainsi Fontainebleau sera intégré dans les possibilités offertes à ces agents comme lieu de nouvelle affectation ; les agents ayant déjà eu une affectation lors de la CAP de décembre pourront également reconsidérer leur choix. Un délai d'un trimestre a été fixé pour activer ce dispositif, la CAP de mars validant les éventuelles demandes. Notre commentaire : ce dispositif intervient particulièrement tard et aurait dû être envisagé par le ministère beaucoup plus tôt, la plupart des agents s'étant déjà positionnés sur leur prochaine réaffectation.

- La direction de l'EP s'engage pendant le premier trimestre 2012 à ne pas utiliser toutes les potentialités du nouveau marché d'externalisation, et à restreindre la nouvelle prestation aux limites fixées pour le précédent marché. Pendant cette durée le recours éventuel à la sous-traitance dans tous les espaces du château ne sera pas possible. Par ailleurs le contrat de la CEJIP est prolongé jusqu'au 31 janvier afin de faciliter la transition entre les deux entreprises.

- Attention portée aux conditions de travail des personnels, et tout particulièrement aux agents des services administratifs, afin de veiller à ce que la charge de travail demandée à ces personnels soit compatible avec leurs possibilités réelles.

Par ailleurs, le transfert de la masse salariale afférente aux 3 postes de contractuels établissement (titre III) alloués par le ministre en septembre dernier, et permettant le recrutement d'un(e) adjoint(e) à l'administratrice générale, d'un régisseur des œuvres et d'un acheteur public, devrait être finalisé dans les prochains

jours. D'ores et déjà le recrutement d'un d'adjoint au chef du service financier, également titre III, est en cours. L'administration mise sur une amélioration des conditions de travail des services administratifs quand ces différents contrats établissements seront pourvus. *Sauf qu'une ou deux hirondelles n'ont jamais fait le printemps.*

- Vos représentants du personnel sont longuement intervenus pour dénoncer :

- La nocivité des orientations prises par l'établissement depuis juillet 2010 en matière de réponses apportées au sous-effectif de la filière accueil et surveillance présente sur le site. Avec ce nouveau marché millésime 2012, la direction de l'EP fait ouvertement le deuil des missions exercées exclusivement par des agents publics, en procédant ni plus ni moins à leur bradage, du genre inventaire avant liquidation ! Fontainebleau est bien le champ d'expérimentation grandeur nature choisi pour procéder au démantèlement d'une filière historique du ministère de la culture.

- L'accroissement continu de la part de marché concédée au prestataire privé, qui se traduit d'une part par une augmentation régulière des crédits consacrés à ce poste budgétaire (409 410 € en 2012 et combien l'année prochaine ?), et d'autre part par une extension radicale du périmètre d'intervention de la société : ainsi tous les espaces susceptibles d'être ouverts au public sont désormais concernés. En somme une année et demie seulement aura suffi à la Direction pour déposséder les agents publics de tout « monopole » dans l'exercice de leurs missions, lesquelles sont progressivement siphonnées. Même les opérations de locations d'espaces dites de mécénat sont désormais incluses dans le marché de sous traitance.

En outre il est particulièrement difficile de disséquer les coûts comparés des marchés 2011 et 2012, puisque le coût réel de la prestation exécutée en 2011 ne sera connu qu'à l'occasion de la présentation du compte de résultat 2011 lors du CA de mars prochain. Qui plus est la structure du marché 2012 est considérablement modifiée, avec une prédominance de la part dite à bons de commande. En somme plus les besoins de l'établissement seront importants, plus l'établissement activera ce dispositif à part variable, et plus le coût initial de l'offre sera susceptible de varier.

- la tentative de la Direction de l'EP comme le ministère lui-même d'isoler le cas Fontainebleau, en étouffant les répercussions de cette privatisation, pour éviter qu'il ne soit porté sur la place publique et de tout faire pour le réduire à une problématique purement locale et en refusant tout débat d'envergure. Ainsi si on ne devait considérer qu'il n'y aurait que des situations locales à régler localement, on pourrait alors tranquillement juxtaposer les externalisations et procéder à bon compte au démantèlement de l'ensemble de la filière.

- La brutalité du procédé mis en place pour imposer, dès l'été 2010, ces opérations de privatisation : pseudo concertation, intransigeance de la Direction de l'EP et refus d'envisager d'autres choix, mise en place ultra

rapide... Il n'existe à ce jour, dans les musées nationaux, aucun autre exemple comparable d'un procédé aussi radical et aussi brutal : introduire de force dans un musée en activité la sous traitance des espaces muséographiques.

L'EP du Quai Branly citée en exemple par l'administration ? Parfait contre-exemple destiné à minimiser et à banaliser la portée de l'opération. En effet seule la création ex nihilo d'un nouvel établissement, au surplus dérogatoire (EPQB), a jusqu'à présent donné lieu à des mesures d'externalisation d'envergure. Si le futur MuCEM érigé à Marseille, ou le musée Picasso à Paris lors de sa réouverture après travaux, emprunteront certainement la voie de la sous traitance, mesures par ailleurs parfaitement scandaleuses, rien ne peut se comparer à ce qui a été fait à Fontainebleau. Même le fameux « rapport Miquel » document confidentiel dans lequel sont recensés les moyens de réduire les postes de fonctionnaires au sein du MCC, et tout particulièrement au sein de l'accueil et de la surveillance, qui n'est pourtant pas avare en solutions radicales, n'avait pas osé imaginé un tel scénario : faire cohabiter des agents aux statuts dissemblables sur des mêmes missions et... dans des mêmes espaces !!!

- Le manque de reconnaissance des personnels, leur laissant croire que les missions - parfaitement estimables - d'un agent d'une société de sécurité privée, équivaldraient à celles d'un agent public, recruté sur concours, formé et détenteur d'un savoir-faire basé sur une connaissance approfondie de son environnement de travail, apte à renseigner le public sur l'histoire et la complexité des lieux visités, sensibilisé à la conservation préventive... Ainsi la palette des missions que ce dernier est censé assurer fait précisément que sa fonction ne le réduit pas à accomplir un banal acte de gardiennage. Et si au quotidien les agents d'état sont empêchés de mettre en pratique tout ce que le statut leur autorise, c'est bien à force d'avoir abimé les missions, dus aux ravages provoqués depuis de nombreuses années par le sous-effectif et les conditions de travail dégradées.

- L'atteinte portée aux fonctions d'accueil, pierre angulaire de nos missions. Nous avons listé toute la gamme des formations organisées par la direction générale des Patrimoines à l'intention des agents de la filière (*L'agent face aux relations délicates avec le public – Les bases juridiques de l'action des personnels d'accueil et de surveillance – Bien accueillir les publics en situation de handicap – Initiation à la peinture, à la sculpture, au mobilier - Sensibilisation à la conservation préventive - Vols, sûreté, malveillance...*) qui prouvent de façon éclatante qu'il existe bel et bien un référentiel métier et une spécificité de nos fonctions, qui ne sont justement pas réductibles à la seule notion de surveillance. La Directrice des musées se félicite elle-même de l'évolution de cette filière désormais centrée sur l'accueil. Sauf que cette vision ne peut plus s'appliquer aux missions exercées à Fontainebleau à force d'avoir été tronquées. L'externalisation n'apporte évidemment aucune plus-value. Bien plus, c'est plutôt le grand bond en arrière et une régression douloureuse de la fonction et du statut qui sont à l'œuvre.

- la précarité du salariat. La Direction de l'EP fait ouvertement la

promotion du travail précaire au château de Fontainebleau en pérennisant l'implantation de sociétés sous-traitantes, qui sont réputées dans le secteur des métiers de la sécurité pour imposer à leurs salariés des conditions sociales particulièrement rudes. A ce titre le recours massif aux bons de commande comme mode d'organisation de travail favorise cette précarité. La CGT ne nourrit pas les antagonismes entre les salariés du public et ceux du privé, et milite partout auprès des salariés privés des entreprises sous traitantes pour que leurs droits soient respectés, en exigeant l'introduction de véritables clauses sociales dans les marchés d'appel d'offres.

- L'impéritie des responsables ministériels, qui ont autorisé le statut d'établissement public au château de Fontainebleau, véritable miroir aux alouettes, avec des moyens parfaitement dérisoires et un plafond d'emploi indigne. Dès lors la politique de développement tous azimuts lancée par la Direction de l'EP, fait voler en éclat nos propres capacités organisationnelles, et accentue sans cesse la pénurie de l'ensemble des services. A ce titre le « droit d'alerte » lancé à plusieurs reprises par les agents administratifs sur le stress et la souffrance au travail endurés est on ne peut plus explicite.

- La démission pour ne pas dire la capitulation de la tutelle, quant au maintien intégral des missions ASM assurées par des agents d'État au château de Fontainebleau. La directrice des musées clame que le ministère conforte les missions ASM de ses différents établissements, quand à Fontainebleau depuis les premières mesures d'externalisation, la tutelle comme un fait exprès s'est empressée de nous rationner en nous « coupant les vivres », précipitant l'asphyxie du service : suppression totale des vacances saisonnières, interdiction de mettre à la vacance le moindre poste... Double discours encore une fois qui frise le mensonge. Alors Fontainebleau cause perdue pour les missions accueil et surveillance ? Tout est malheureusement là pour nous en convaincre.

- Le sort funeste fait aux agents de la filière ASM de Fontainebleau : bafoués dans l'exercice de leurs missions, totalement désabusés et en perte de repères, ceux-ci n'ont-ils d'autres perspectives que de voir leur nombre s'étioler inexorablement jusqu'à disparition complète ? Comment se projeter dans l'avenir dans ces conditions ? Quelle vision dynamique de la fonction ? Interchangeables à volonté, les agents ne sont plus qu'un maillon indifférencié dans l'organisation collective de travail, sur lesquels il n'est plus essentiel de miser. Oui nous affirmons qu'il y a là une violence psychologique manifeste faite aux personnels.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, vos élus ont voté contre ce marché de prestations de surveillance.

Vote : 8 voix pour – 2 voix contre.

4- Approbation de l'avenant n°3 à la convention entre l'Établissement et la Réunion des musées nationaux et du Grand-Palais portant sur l'organisation et la gestion de l'accueil du public.

Le château souhaite prolonger d'une année la durée de la convention de délégation de service public passée avec la RMN en juillet 2009, laquelle prenait fin le 31 décembre 2011. Cette convention prévoit l'encaissement de la RMN-GP de l'intégralité des recettes perçues aux caisses, et leur reversement au château diminué d'une part variable calculée à partir du nombre de visiteurs accueillis, multiplié par un taux établi en fonction du total annuel constaté de fréquentation (cette part variable ne peut être inférieure à la masse salariale des agents de la RMN-GP affectés à Fontainebleau).

Pour information, l'Établissement percevra en ressource nette **1 550 000 € pour l'année 2011** correspondant à environ 2 M d'€ de recettes de droit d'entrée perçues par la Rmn-GP diminués d'une redevance d'environ 450 000 €, dont une part importante intègre la masse salariale des agents. La durée particulièrement courte de la reconduction de cette convention s'explique par l'insatisfaction de la direction de l'EPCF à l'égard de celle-ci, et la volonté de mettre à profit cette année 2012 pour établir un appel d'offre pour une nouvelle délégation de service public sur des bases plus conformes aux attentes de l'établissement.

L'avenant à la convention a été adopté à l'unanimité.

5- Approbation de la convention entre l'Établissement et la Réunion des musées nationaux et du Grand-Palais relative à l'exploitation d'espaces commerciaux.

Lors de la création de l'Établissement public (décret du 11 mars 2009), il était stipulé qu'à titre transitoire la gestion de la boutique resterait confiée à la RMN jusqu'au 30 juin 2012. La présente convention d'une durée de neuf ans lie désormais l'EPCF et la RMN-GP jusqu'en juin 2018 (effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009) et encourage les deux parties à investir à moyen terme, laquelle va permettre à l'établissement de percevoir dorénavant une **redevance plus importante sur le chiffre d'affaire de la boutique : 8% au lieu des 4,5% actuels**. Pour information la boutique, d'une surface de 67 m², a généré en 2011 un chiffre d'affaire de **890 000 €** sur lequel a été perçue une redevance de **72 000 €**. Cette convention doit déboucher sur des travaux permettant une extension de la boutique et la création d'une ligne de produits dérivés propres au château, afin de renforcer son développement. En outre, il est prévu la création d'un comité paritaire de suivi des activités commerciales de la Rmn-GP.

La convention a été adoptée à l'unanimité.

6- Approbation de la nouvelle tarification des mises à disposition d'espaces et des prises de vue photographiques, tournages et enregistrements sonores.

La direction de l'EPCF, se fondant sur les tarifs pratiqués par des

établissements comparables (Vaux-le-Vicomte, Chambord, Chantilly etc.) a revu en la réévaluant, la grille tarifaire proposée pour la location d'espaces, les visites privilèges, les tournages ainsi que les prises de vue. Ce secteur est jugé dynamique. Ainsi les mises à disposition d'espaces augmentent régulièrement : 81 salles et 83 extérieurs ont été loués en 2011 contre 31 salles et 31 espaces extérieurs en 2010, 16 tournages en 2011 contre 5 en 2010.

De fait les recettes provenant de ces activités sont en hausse : 100 000 € en 2010, plus de **150 000 €** en 2011 (supérieures aux 120 000 € inscrits au budget primitif 2011).

A noter que la nouvelle grille voit la suppression de certains espaces tels que la galerie du musée Napoléon 1^{er} et le hall de la Porte Doré pour des raisons de conservation, et l'introduction de très nombreux nouveaux espaces : la chapelle de la Trinité, le salon de thé, les salles pédagogiques, l'étang des Carpes...ainsi qu'à titre exceptionnel la Galerie François 1^{er}, sa terrasse et la salle de Bal. Mesure plus « détonante » la possibilité, toujours à titre exceptionnel et pour un coût important (minimum 150 000 €), de privatiser les espaces publics du château (intérieurs et extérieurs) pour une manifestation privée (mariage ou autre).

Afin de rassurer les administrateurs quant au respect de la conservation des décors, la Direction a fait valoir qu'une sélection est faite d'emblée sur le synopsis en ce qui concerne les tournages, un cahier des charges très précis et rigoureux de 45 pages a été établi pour tout type de manifestations ; les repérages se font avec le directeur du patrimoine et des collections qui donne ou non son accord, et les frais de personnels (agents du château payés en « heures mécénat ») sont généralement supérieurs aux frais propres de mise à disposition des espaces. A noter que les producteurs sont aussi à la recherche d'endroits atypiques où l'on peut reconstituer des lieux spécifiques que le château est également en mesure de proposer à la location. Sur ce chapitre la liste des espaces offerts à la location, a au premier abord de quoi surprendre : combles et salles non « historiques », 1^{er} étage de la cour des Princes, anciens bureaux de l'OTAN, escalier du Gros Pavillon, loggia des appartements de Madame de Maintenon...

En dernier ressort la mention « mariage » jugée trop explicite a été retirée.

Vos représentants du personnel se sont abstenus lors de ce vote, et ont tenu à contredire la « modestie » des augmentations de tarifs proposés ex. : la Galerie des Cerfs louée 6 000 € en 2010-2011 et 10 000 € à compter de 2012, une visite-privilège de 60 personnes maximum facturée 1 000 € en 2010-2011 facturée 1 500 € en 2012 ...et tout est à l'encan. Surtout, entre considérations mercantiles et préservation du patrimoine le château saura-t-il se prémunir contre les dérives ?

7- Approbation des nouvelles mesures de gratuité du droit d'entrée.

Mesures visant à étendre les bénéficiaires de la gratuité et du tarif réduit pour renforcer certains partenariats :

- à destination des publics défavorisés : gratuité aux accompagnateurs des groupes relevant du champ social (1 accompagnateur pour 10 personnes), préalablement validée par le correspondant champs social de l'Établissement.

- en direction des professionnels du tourisme : gratuité aux détenteurs de la carte Balad'Pass 77 émise par Seine-et-Marne Tourisme, accompagné d'un adulte payant plein tarif, aux personnels des Offices de tourisme et syndicats d'initiative, des Comités départementaux du tourisme et Atout France, aux responsables de groupes touristiques les accompagnant sur site et détenant une carte professionnelle (agence de voyages, tour-operators, autocaristes) à raison d'1 responsable par groupe de 30 personnes.

- tarif réduit aux agents du ministère de l'intérieur, leur famille et les agents à la retraite (« Comité d'entreprise » très dynamique, avec une forte action sociale).

- tarif réduit aux groupes détenteurs du billet commun Fontainebleau/Vaux-le-Vicomte.

Ces nouvelles mesures ont été adoptées à l'unanimité.

L'examen du point n°8 « Programme pluriannuel d'investissement » est reporté à la prochaine réunion du conseil d'administration.

Les trois conventions qui suivent sont directement liées à la subvention exceptionnelle de **4,2 millions d'euros** que doit percevoir l'Établissement en 2012 au titre de l'enveloppe « Maison de l'Histoire de France ».

9- Avenant à la convention avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) pour le traitement de la mérule.

Grâce à la subvention citée plus haut les travaux entamés en 2011 dans la cour Ovale, pour un coût de 447 000 €, vont pouvoir se prolonger en 2012 et 2013 et permettre pour un coût de **1,096 million d'€** l'achèvement du traitement de la cour Ovale, l'aile François 1^{er}, le Fer à cheval, le quartier des Princes ainsi que l'aile Louis XV.

L'avenant à la convention a été adopté à l'unanimité.

10- Convention avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) pour le schéma directeur de rénovation.

Avec l'aide de l'OPPIC et de l'ACMH (architecte en chef des monuments historiques), cinq interventions urgentes ont été identifiées :

- travaux d'assainissement et de confortation des sols dans la première moitié occidentale de l'aile Louis XV, liés à des problèmes affectant les fondations, et décelés dans le cadre de la rénovation du Théâtre impérial. Ces travaux représentent un coût de **950 000 €**.

- travaux de restauration de charpente – campanile de la tour de l'Horloge pour un montant de **272 000 €**.

- consolidation du plancher de la galerie de Diane pour un montant de **334 000 €**.
- travaux urgents de mise en sécurité concernant les installations techniques et remise aux normes des RIA (réseaux d'incendie armés).
- aménagement d'une plateforme de restauration dans les combles de l'aile de la Belle Cheminée en vue d'accueillir le chantier des collections et le traitement du mobilier du Théâtre impérial pour un montant de **300 000 €**. **Crédits de paiement : 1M 914 d'€ en 2012, et 1M 110 d'€ en 2013.**

Mesure adoptée à l'unanimité.

11- Avenant à la convention avec l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), pour la restauration du Cabinet de travail de Napoléon III et de ses pièces annexes.

A la faveur des investissements supplémentaires octroyés pour les sites de la MHF, la seconde phase de travaux va pouvoir être engagé permettant l'achèvement de la restauration des pièces et leur réouverture au public prévu en 2013. Pour rappel la première phase (travaux de structure) est financée par des crédits mécénat. Cette phase concernera :

- la restauration des décors immobiliers du cabinet du secrétaire ;
- la restitution des décors portés (papiers peints, tentures et moquettes) ;
- la remise en place du mobilier (selon l'état Second empire).

Le montant global de l'opération est réévalué à 938 000€.

Mesure adoptée à l'unanimité.

12- Approbation de la décision modificative n°3 du budget 2011.

Cette DM3 concerne la seule section de fonctionnement, entraînant une amélioration de la capacité de l'autofinancement de l'établissement à hauteur de 102 862€ pour un résultat de 56 862€.

Ajustement des prévisions en recettes de fonctionnement :

La fréquentation de l'EP s'est avérée supérieure aux prévisions entraînant un réajustement des recettes liées au droit d'entrée soit + 100 000 €.

L'activité de mise à disposition d'espaces et visites privilèges s'est révélée très dynamique avec des recettes supérieures aux estimations soit + 30 000 €.

Lié aux bons résultats de la fréquentation la subvention au titre de la compensation des mesures de gratuité 18-25 ans produit un écart positif de + 89 409 €.

A noter +15 000 € d'excédent de produits financiers par rapport aux prévisions.

En revanche la redevance perçue sur les produits de la « boutique » avait été surévaluée, soit un mouvement négatif de – 20 000 € sur la base du chiffre d'affaire de 890 000 € constaté à date.

Ajustement des prévisions en charges de fonctionnement :

Il s'agit également d'ajuster les **prévisions de charges** : 31 546 € concernant

l'inventaire des décors du théâtre Napoléon III qui devaient initialement s'effectuer sur 2010 et se sont faits en 2011.

Après divers prélèvements opérés sur le fonds de roulement celui-ci s'établit à **5 860 742,46 €**.

Mesure adoptée à l'unanimité.

13- Approbation du budget primitif 2012.

Ce budget primitif 2012 se caractérise par une augmentation conséquente en fonctionnement de **+ 12,5%** par rapport au budget primitif 2011, et tout particulièrement en investissement : **+ 159%** en AE (autorisations d'engagement) et **+ 85%** en CP (crédits de paiement) ; augmentation spectaculaire qui s'explique avant tout par la subvention exceptionnelle attribuée dans le cadre de la Maison de l'Histoire de France.

Ce budget traduit :

- la volonté de développement de l'EP pour attirer un public plus nombreux ;
- une fréquentation en hausse constante qui génère des recettes chaque année plus importantes ;
- une politique d'investissement portée par le lancement en 2011 du schéma directeur des travaux ;
- le soutien du ministère avec une subvention en hausse de + 21 % pour le fonctionnement et de + 85 % pour l'investissement.

A noter la notification, acquise dans les dernières heures, du transfert de **230 000 €** de masse salariale correspondant aux 3 emplois de titre III (contractuels établissement) grâce à l'intervention de la Direction générale des patrimoines et... à l'action des personnels mobilisés le 14 décembre.

Quelques données chiffrées pour aider à la compréhension de ce budget :

FONCTIONNEMENT :

Les recettes : 5 580 920 €.

Elles se composent de : **une subvention d'exploitation : 2 616 363 €** qui comprend : une subvention de fonctionnement du MCC de **1 653 964 €** en augmentation de + 21,7% par rapport au budget 2011, et comprenant la masse salariale de 4 ETPT (les 4 contrats établissement), une subvention de fonctionnement au titre de l'entretien du parc et des jardins : **188 139 €**, la compensation prévisionnelle de la gratuité des visiteurs 18/25 ans : **179 262 €**, une subvention de **10 000 €** versée par la Préfecture de Seine-et-Marne au titre de l'opération les Portes du Temps, ainsi que les prévisions des diverses subventions permettant de financer le Festival de l'histoire de l'art y compris les recettes attendues de mécénat de 175 000 €.

Les autres recettes : 2 964 557 €, concernent les **recettes du droit d'entrée et des visites conférences** (2 071 000 € au titre du droit d'entrée perçu par la RMN, 110 000 € au titre des visites conférences, 55 000 € liés aux cartes intermusées et 200 000 € lié à l'achat en nombre Musée et Compagnie), et **les recettes**

commerciales (60 000 € pour les concessions d'occupation de logements, 175 000€ au titre des locations d'espaces et tournages, 95 000 € de redevance sur la vente des produits de la boutique RMN...).

Les dépenses : 5 580 920 € elles sont présentées suivant quatre axes de destination (public, bâtiments, conservation, administration), plus le budget spécifique du Festival de l'Histoire de l'Art.

- **Public : 1 798 698€ soit 39% du budget de fonctionnement** : les principaux postes budgétaires concernent : les expositions 100 000€, la communication 235 000€, l'action pédagogique 223 000€, l'action culturelle 105 000€ l'externalisation de l'accueil et la surveillance 360 000€ (sur 410 000€ au total), la rémunération de stagiaires 13 000€...

- **Bâtiments : 1 998 439 € soit 46% du budget de fonctionnement**, concernent toutes les dépenses d'entretien du bâtiment, des installations techniques et celles liées aux parc et jardins. Exemples : les contrats d'eau, d'électricité et de gaz : 387 000 €, les contrats de maintenance des installations techniques, nettoyage des locaux et des jardins par des entreprises extérieures : 825 255 € ainsi que le petit outillage, les fournitures horticoles, la sous-traitance pour l'entretien du parc et des jardins ainsi que la rémunération de la structure d'insertion d'une dizaine d'apprentis jardiniers : 740 000 €.

- **Conservation : 183 200 € soit 3% du budget de fonctionnement**. L'essentiel des dépenses de l'axe conservation sont en investissement. A signaler 70 000 € prévus pour un poste de catégorie A Régisseur des œuvres.

- **Administration : 700 583 € soit 12% du budget de fonctionnement**, concernent exclusivement le coût du service des affaires générales (frais de téléphone, postaux, assurances, copieurs, entretien et location de véhicules, frais de mission et de réception...). De nouveaux postes apparaissent : la médecine de prévention 12 000 €, la formation continue 35 000 €, et la gestion externalisée d'un serveur informatique 25 000 €, le ministère n'assurant plus ce service. Des décroissements de crédit sont attendus sur ces trois derniers postes. 3 emplois sont inscrits pour 233 000 € charges comprises : adjoint au service financier (1er janvier 2012), adjoint à l'administratrice générale (1er mars 2012), acheteur public pour le service des affaires générales (avis de vacance à paraître).

Festival de l'histoire de l'art 2012 : 900 000 € (déjà évoqué lors du compte rendu du CA du 27 mars 2011).

INVESTISSEMENT :

Les recettes : 4 918 000 €. Ces subventions d'investissement sont en très forte hausse : 4 918 000 € en CP, soit + 85 % et 6 895 000 € en AE, soit + 159 %.

- **subventions courantes : 2 632 000 €** : 1 504 000€ action 1 Patrimoine, et 1 128 000€ (en AE=CP) action 3 Musées.

- **subvention exceptionnelle « Maison de l'Histoire de France » : 4 263 000 € en AE et 2 286 000 € en CP.**

Les dépenses : 4 918 000 €.

- opérations programmées sur l'action 1 (Patrimoine). La subvention exceptionnelle MHF va permettre de lancer des travaux urgents. Quelques exemples : restauration de l'exutoire du grand canal (370 000 € AE et 50 000 € en CP), traitement de la mérule (649 000 € en AE et 75 000 € en CP), études pour la restauration du pavillon de l'Étang (60 000 € AE=CP)...

- opérations programmées sur l'action 3 (musées) : là aussi grâce à la subvention MHF travaux urgents de mise en sécurité sur les installations techniques (1 024 000 € en AE et 324 000 € en CP)... Dans le cadre de la subvention courante sont financés : la première tranche de restauration des passementeries du théâtre impérial (156 000 €), la première tranche de restauration du mobilier des Petits Appartements du salon Vert et du Cabinet des oiseaux (58 000 €), la suite du réaménagement des bureaux dans le pavillon des vitriers (140 000 €), la réfection du logement 31 de la cour de la république (50 000 €), le début du renouvellement du matériel informatique (18 000 €)...

Vos représentants du personnel ont voté contre ce budget, reflet de la politique de l'Établissement, qui mise durablement sur la privatisation de l'accueil et de la surveillance, dont le coût ne cesse de croître, quand dans le même temps le budget consacré à l'administration (service des affaires générales) est jugé insuffisant. Par ailleurs l'incapacité de l'établissement à réunir les financements nécessaires (autour de 700 000 €) à l'organisation de la grande exposition François 1^{er} - Le Rosso prévue en 2012, oblige au dernier moment la Direction à la reporter, ce qui montre toutes les limites du budget. Rien ne permet de dire à ce jour quand elle sera programmée, ni sous quelles conditions ; ainsi il est envisagé de réduire les coûts en abandonnant des prêts à l'étranger. En outre, nous avons pointé le fait que le poste conservation ne possède toujours pas cette année de ligne budgétaire propre en matière d'acquisitions. La Directrice des musées de France répond que si des dossiers d'acquisition sont proposés, ils seront bien évidemment soutenus par le Service des musées de France.

14- Approbation de la nomination de l'inspecteur de santé et de sécurité au travail auprès de l'Établissement.

A l'unanimité, le conseil d'administration a opté pour le rattachement du château de Fontainebleau au service de l'inspection générale du ministère de la culture et de la communication, pour ce qui concerne l'hygiène et la sécurité au travail.

15- Dons et legs, autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public, conventions d'association, concessions, délégations de service public, contrats et conventions (pour information).

Quelques exemples parmi la quarantaine d'opérations contractées :

Mise à dispositions d'espaces, visites « privilèges » et tournage :

HUSH PRODUCTION : tournage d'un clip vidéo (Lana Del Rey) les 25, 26 et 27 octobre 2011 pour un montant de : **4 000 €**.

INSEAD : diner salle des colonnes et galerie des Cerfs le 22/10/2011 pour un montant de : **9 500 €**.

Concessions, autorisations d'occupation et d'exploitation du domaine public :

Association le Cercle du Jeu de Paume : autorisation d'occuper la salle du jeu de Paume pour y exercer la pratique du jeu de courte Paume du 01/01/2010 au 31/12/2013 pour un montant de : **2700 €**.

Marchés, contrats et conventions :

Compagnie Entrées de jeu : prestations artistiques ou sportives dans le cadre de l'opération Portes du Temps 2011 (atelier-visite conte) 23/06/2011 – 29/07/2011 pour un montant de : **9 299,50 €**

Jean Noël Hauteffaye maître d'armes : prestations artistiques ou sportives dans le cadre de l'opération Portes du Temps 2011 (escrime) 23/06/2011 – 29/07/2011 pour un montant de : **2837,37€**.

CER'ELEC : divers travaux d'électricité sur la période 05 /09/2011 – 04/12/2011 pour un montant de : **37 770,88 €**.

TPIL : travaux d'enfouissement d'un câble d'alimentation électrique à la Pépinière 27/10/2011 – 28/11/2011 pour un montant de : **12 306,48 €**.

GFI contrat d'infogérance et de suivi progiciel (win M9) 01/01/2012 – 31/12/2012 pour un montant de : **12 109,50 €**.

OPPIC avenant n°1 à la convention d'études pour la restauration et la mise en valeur de la salle de bal le 19/09/2011 jusqu'à la délivrance du quitus pour un montant de : **175 000 €**.

16- Procès-verbal du conseil scientifique du 13 septembre 2011 (pour information)

Cette troisième séance avait pour but de présenter **l'avant-Projet Scientifique et Culturel, le fameux PSC** du château de Fontainebleau, qui sera utilisé pour la mise en place du schéma directeur de l'Établissement. Ce document dresse un état des lieux et s'attache, en tenant compte des réalités actuelles, à qualifier les actions à mettre en œuvre pour un meilleur accueil des visiteurs mais aussi des offres permanentes et temporaires. De grands dossiers se sont imposés à traiter en urgence, tels que la mérule, les toitures, les difficultés de drainage, la vétusté des réseaux de fluides, les lacunes en matière de détection incendie... l'accent a été mis également sur la nécessité du récolement décennal, censé être achevé en juin 2014, les nombreux chantiers de restauration à entreprendre tels que les Petits Appartements, la salle de bal, la voûte de la chapelle de la Trinité et de la galerie de Diane, les réserves à aménager...

Le document évoque également les questions d'étude des collections, leur diffusion mais aussi l'accès aux circuits de visite, l'ouverture de nouveaux espaces. En outre, le conseil scientifique a pris connaissance du projet de programmation des expositions de 2011-2012 à 2014-2015, avec de nombreuses incertitudes quant à leur financement ainsi que nous l'avons signalé.